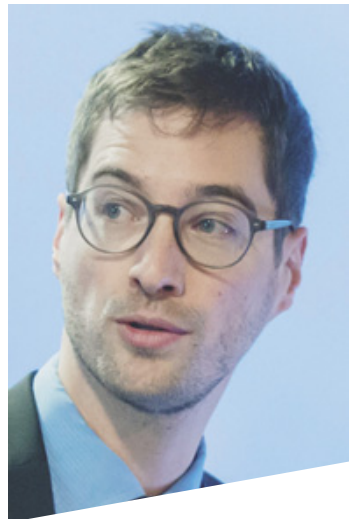


L'INVITÉ

RÉFORME DE L'IMPOSITION DES ENTREPRISES: QUELQUES CLARIFICATIONS

THIERRY OBRIST
PROFESSEUR DE DROIT FISCAL ET AVOCAT



Comme à l'accoutumée ou presque, lors de l'ouverture de leur bulletin de vote, les citoyens suisses ont pu découvrir un objet du scrutin touchant à la fiscalité. En effet, selon une tradition bien établie, ce domaine est employé par tous les partis politiques (de l'extrême droite à l'extrême gauche), sous toutes les formes (initiative et référendum) et dans tous les sous-domaines (famille, énergie et économie notamment) pour promouvoir leur programme, séduire des électeurs, remplir éventuellement des promesses électorales. De vives batailles sont à chaque fois programmées, des victoires et des défaites, des rires et des pleurs, des coups bas, mais aussi un lot important de désinformation. Somme toute, on serait presque tenté de croire que la votation du 12 février sur la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) n'a rien de bien particulier.

Ce serait là se tromper. En effet, rarement un objet soumis à votation populaire n'aura été si complexe, et l'apprentissage d'un jargon technique n'aura été autant nécessaire à la compréhension des mesures proposées (patent box, déduction des intérêts sur le capital propre de sécurité, step-up, ...). Rarement surtout, un objet n'aura été si important pour la place économique et financière suisse.

La fiscalité des pays dits civilisés, ouverts au monde et coopératifs est en pleine mutation. L'OCDE et l'Union européenne, mais aussi les Etats partenaires de la Suisse eux-mêmes, instaurent depuis quelques années des nouvelles règles à un rythme drastique, sur un ton ferme et de manière coordonnée. Pour garder sa crédibilité au niveau international – et même pour survivre selon certains –, la Suisse doit abolir ses fameux régimes fiscaux cantonaux (holding, société de domicile et mixtes), critiqués de tous, créant une concurrence fiscale dommageable pour les autres pays et condamnés officiellement par plusieurs organisations.

La modification du système fiscal suisse sur laquelle nous voterons prochainement n'est ainsi pas proposée par un législateur fédéral imbu de pouvoir et désireux d'accroître la concurrence entre les cantons. Elle est au contraire imposée à

un Parlement fédéral conscient de la nouvelle donne internationale qui, pugnace et combatif, cherche à maintenir des entreprises et des emplois malgré les attaques menées de front au système fiscal helvétique.

Il est dans ce contexte important de clarifier plusieurs points, mal compris et invoqués de manière tendancieuse par chacun des camps : non, la RIE III n'avantage pas les multinationales. Au contraire, ces dernières bénéficiaient largement – bien plus que les entreprises locales – des régimes fiscaux cantonaux qui vont être abolis. Oui, la RIE III accroît l'égalité de traitement entre les entreprises vu que, petites et grandes, suisses et étrangères, sociétés industrielles ou de services seront imposées de manière identique, en fonction de leur domaine d'activité.

Non, la RIE III ne prévoit pas de baisse du taux d'impôt sur le bénéfice. Cette compétence reste cantonale et non har-

monisée et si plusieurs cantons ont récemment communiqué des intentions de baisse de taux, c'est bien qu'ils craignent pour l'attractivité de leur territoire en raison de la disparition des statuts fiscaux cantonaux.

Oui, la RIE III prévoit des mesures en faveur de la recherche et du développement sous forme d'incitations fiscales (déduction multiple et imposition réduite des revenus de brevets). Non, la RIE III n'augmente pas la compétition entre les cantons vu qu'au contraire une partie plus importante de l'impôt fédéral leur sera attribuée. En outre, des garde-fous seront instaurés sous forme de réduction maximum de l'impôt liées aux mesures proposées.

Si la RIE III devait être refusée, la Suisse perdrait des attributs de son système fiscal qui ont fait son succès sans pouvoir compenser cette perte d'attractivité par des mesures acceptées internationalement et ciblées sur son tissu économique. Un nouveau projet serait nécessaire, mais il prendrait du temps, et l'incertitude qui en découlerait nuirait à tous, particuliers et entreprises. Le référendum du 12 février et la crainte qu'il aura générée sur l'entrée en vigueur de ce projet équilibré aura déjà fait perdre suffisamment de plumes à une Suisse qui doit moderniser son système fiscal. ○

« Non, la RIE III ne prévoit pas de baisse du taux d'impôt sur le bénéfice. Cette compétence reste cantonale. »

COURRIER DES LECTEURS

SUICIDE BIS

Se protéger juridiquement, oui

A propos de l'encadrement de l'aide au suicide (nos articles des 24 et 25 janvier)

«Le glissement de l'assistance vers la complicité»: à première vue, cela pourrait même sonner positif! Toutefois, lorsqu'il s'agit de «légiférer» sur la question ultime, une telle pente devient dangereusement raide. Porter assistance ou pas? Com-

ment distinguer entre l'empathie, l'encouragement, l'incitation, voire la collaboration? Comment au monde définir la limite en termes juridiques? Il me semble qu'il n'y a pas de réponse définitive... ni juridiquement, ni éthiquement, ni scientifiquement...

Quelques-uns/unes vont puiser une réponse dans la foi. Mais pour les autres, il n'existe que l'une ou l'autre des multiples branches que la vie nous tend pour s'y accrocher et survoler le vide laissé par la mort prématurée d'un enfant, le départ de notre raison d'être, l'ac-

cident qui inflige un handicap, et tant et tant de plus. Vivre ou mourir: nous sommes les seuls aptes à décider. La réponse se trouve uniquement dans notre propre cœur et esprit. Certainement, même indiscutablement, les médecins, elles et eux, sont là pour nous aider à mieux «crocher» à la vie. Pour nous donner la force, l'énergie et même la volonté de le faire. Dieu (si j'ose dire) merci! Mais lorsque nous sommes décidés autrement, la pitié aussi est un attribut du bon Dieu. «Recadrer» la question? Tout dépend ce que l'on veut signi-

fier par «recadrer»: ne plus jamais donner le coup de pouce imploré, non; se protéger juridiquement en tant que médecin, oui.

Margie Mounier
(Corcelles-Cormondrèche)

SUICIDE

Exit le mandarinat?

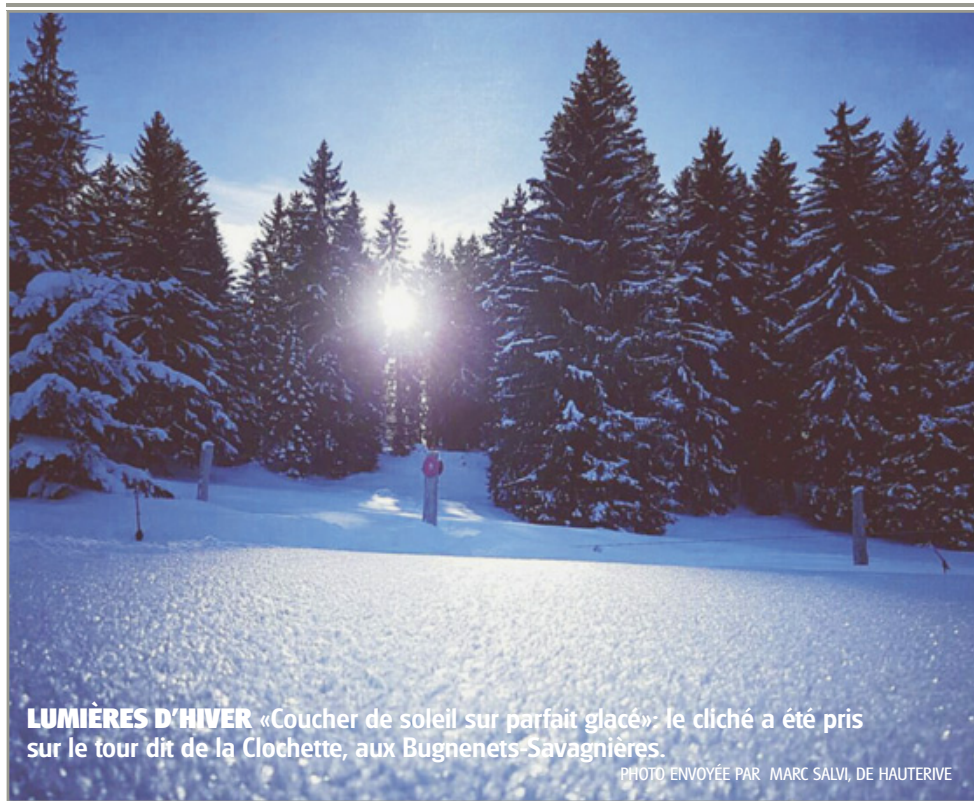
Sur le même sujet

Le mandarinat médical n'est pas encore mort. Ainsi un médecin, député «vert» du Grand Conseil, suivi de nombre de ses collègues, voudrait encore avoir la haute main sur notre vie et notre mort. Il s'en prend à l'association Exit en caricaturant son action, qui conduirait automatiquement et rapidement au suicide de ses membres, comme s'il s'agissait d'un abattage à la chaîne.

Cela témoigne d'une ignorance crasse du fonctionnement d'Exit. Faut-il rappeler que l'accompagnement d'Exit est un long processus et qu'il ne conduit pas automatiquement, sur simple demande, au suicide assisté? Quelle que soit la solution adoptée par nos élu(e)s et quelques blouses blanches, ils et elles n'auront jamais le droit de décider de la vie et de la mort de leurs électeurs ou patients qui sont des citoyens adultes et responsables.

Jean-Marc Barrelet
(Saint-Aubin-Sauges)

LE CLIN D'ŒIL DU LECTEUR

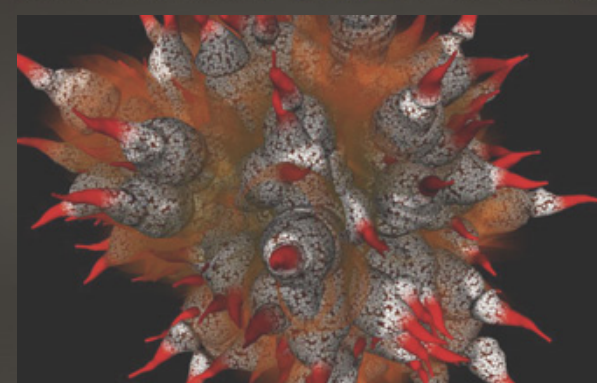


LUMIÈRES D'HIVER «Coucher de soleil sur parfait glacé»: le cliché a été pris sur le tour d'île de la Clothette, aux Bugnenets-Savagnières.

PHOTO ENVOYÉE PAR MARC SALVI, DE HAUTERIVE

COURRIER DES LECTEURS RÉSERVES La rédaction se réserve le droit de publier ou non, de titrer, d'illustrer ou de limiter le propos à l'essentiel. SIGNATURES Les textes doivent être signés (nom et lieu). Ils seront accompagnés d'un numéro de téléphone auquel la rédaction pourra joindre l'auteur. La rédaction ne publie pas de courriers anonymes. LONGUEUR Les textes seront limités à 1500 signes maximum (espaces inclus). LIMITES Les injures, attaques personnelles, accusations sans preuves et lettres à caractère discriminatoire seront écartées. La rédaction ne publie ni poèmes, ni lettres de remerciements. POUR NOUS JOINDRE Rédaction de L'Express, Pierre-à-Mazel 39, 2001 Neuchâtel – E-mail: redaction@lexpress.ch – Rédaction de L'Impartial, Rue Neuve 14, 2300 La Chaux-de-Fonds – E-mail: redaction@l'impartial.ch

LE MEILLEUR D'ARCINFO.CH



Antivirus malfaisants?

Un ingénieur conseille de désinstaller les antivirus informatiques. La polémique enfle.

www.arcinfo.ch

CE JOUR-LÀ...

2 FÉVRIER 1979

IRAN Retour de Khomeiny.

«Après 15 ans d'exil, l'ayatollah Ruhollah Khomeiny a retrouvé hier son pays», relate «L'Impartial». «Arrivé à Téhéran 16 jours après le départ du chah, le leader chiite a immédiatement appelé le peuple iranien à poursuivre la lutte jusqu'à l'instauration de la République islamique.»

LA CHAUX-DE-FONDS Film à tourner. «La Chaux-de-Fonds va être le théâtre d'une importante production cinématographique internationale. Réalisatrice du film 'Les Indiens sont encore loin', Patricia Moraz a en effet choisi la Métropole horlogère comme cadre pour son prochain et second long métrage intitulé «Chemin perdu», lit-on dans le quotidien. «Les deux rôles principaux seront tenus par deux jeunes enfants: Clarisse Barrere (10 ans) et Nicolas Boisucille (5 ans) que l'on a déjà vus à l'œuvre dans 'Jonas', le film d'Alain Tanner. Le rôle du grand-père sera incarné par l'un des plus prestigieux acteurs français, Charles Vanel.»

SKI La première de Peter Müller. «Jusqu'ici, sept descentes avaient été disputées, qui toutes avaient connu un lauréat différent. La huitième (...) n'a pas failli à la tradition puisqu'elle a couronné Peter Müller.» Le Zurichois, 22 ans, l'emporte à Villars-sur-Ollon. ○ DAD

Archives L'Express/L'Impartial: <http://arcinfo.ch/archives>